

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.694
2 février 1995

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 2 février 1995, à 10 heures

Président : M. Alessandro Vattani (Italie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 694ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Conférence et en mon nom propre, de souhaiter une chaleureuse bienvenue au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République slovaque, S.E. Jozef Šesták, qui prendra la parole aujourd'hui. L'année dernière, la Conférence a été honorée de la visite du Ministre des affaires étrangères de la République slovaque; aussi, la présence, aujourd'hui, du Secrétaire d'Etat montre une nouvelle fois l'intérêt sans faille que son pays continue d'accorder à notre Conférence. Je suis convaincu que la Conférence attend avec un grand intérêt d'entendre son allocution.

J'ai également sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Chine et de l'Egypte.

Vous n'ignorez sans doute pas que l'occasion qui nous est aujourd'hui donnée de jouir de la présence de l'ambassadeur Hou sera la dernière, puisqu'il a été rappelé par son gouvernement pour exercer des responsabilités nouvelles et importantes à Beijing. Durant les cinq années et demie passées à la tête de sa délégation à la Conférence du désarmement, l'ambassadeur Hou a su gagner notre respect, notre estime et notre amitié à tous. Je dirai même que nous avons eu le privilège d'apprendre beaucoup de lui : son attitude patiente et éclairée face aux différents problèmes, son sens de l'humour et sa ténacité resteront dans nos mémoires et demeureront, j'en suis persuadé, une source d'inspiration pour chacun de nous. Au nom de la Conférence, je tiens à adresser à l'ambassadeur Hou et à sa famille nos vœux de bonheur et de prospérité les plus chaleureux.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste, je vous informe qu'immédiatement après cette séance plénière, j'ai l'intention d'organiser une séance plénière informelle au cours de laquelle nous traiterons, dans un premier temps, de la demande du Cameroun de participer aux travaux de la Conférence et, dans un second temps, du projet de déclaration du Président sur l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session de 1995. Mon objectif, qui, je le crois, est aussi le vôtre, est de donner au projet de déclaration sa forme définitive, afin de permettre à la Conférence de commencer sans tarder son travail de fond.

Permettez-moi à présent de donner la parole au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République slovaque, S.E. Jozef Šesták.

M. ŠESTAK (Slovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis persuadé que les discussions de la Conférence du désarmement, compte tenu de leur importance considérable, connaîtront un déroulement et un aboutissement positifs. Ma conviction repose sur vos compétences et votre expérience. Soyez assuré que la délégation slovaque vous soutiendra dans la réalisation de votre importante tâche.

Considérant les efforts en faveur d'un désarmement universel, j'ai l'intime conviction que les succès de demain doivent se nourrir des idées créatives d'aujourd'hui. Je m'estime en mesure d'affirmer que la République slovaque est, depuis sa création, prête à coopérer activement, dans le cadre

(M. Šesták, Slovaquie)

de la Conférence du désarmement, en vue de l'élimination des tensions dues au surarmement.

Les travaux sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont, phénomène bien compréhensible, figuré en bonne place à l'ordre du jour de la Conférence en 1994 et ils demeureront le principal centre d'intérêt cette année. La République slovaque souhaite que le traité qui interdirait toute explosion nucléaire à tout jamais et sans exception soit rédigé et conclu le plus rapidement possible et qu'il entre en vigueur sans délai. Nous estimons que le respect d'un moratoire sur les essais nucléaires constitue le premier préalable indispensable pour atteindre ce but.

La Slovaquie estime qu'il existe un lien étroit entre les négociations sur l'interdiction des essais et la Conférence des Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 1995. A notre avis, le succès de la Conférence d'examen du TNP dépend directement des progrès qui seront faits dans le cadre des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Nous considérons le TNP comme un mécanisme mondial essentiel à la solution des questions de non-prolifération. Le Traité a joué un rôle positif dans l'histoire récente. Nous sommes favorables à sa prorogation sans condition pour une période illimitée, et souhaitons qu'il acquière une dimension universelle.

La République slovaque condamne fermement l'utilisation des armes nucléaires. Il est donc important que les pays qui en possèdent s'obligent juridiquement à ne pas les utiliser les premiers et à s'abstenir de toute utilisation ou menace d'utilisation de ces armes contre les pays qui n'en sont pas dotés et qui ont accepté le caractère discriminatoire de leur engagement au nom du suprême objectif que constitue le désarmement nucléaire.

L'interdiction de produire des matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires est indissociable des questions de désarmement nucléaire en général. Nous pensons que la Conférence du désarmement est le cadre tout désigné pour traiter ce problème.

Nous approuvons toute initiative propre à renforcer le mécanisme juridique actuel de prévention de la course aux armements dans l'espace. Nous estimons nous aussi qu'étant donné les avancées technologiques, il est temps d'envisager la possibilité de conclure un traité multilatéral général interdisant le déploiement d'armes dans l'espace et de mettre en place un mécanisme international chargé d'en surveiller l'application. Une étape sur la voie devant aboutir à une utilisation exclusivement pacifique de l'espace pourrait être l'élaboration d'un document qui, sous la forme d'un code de conduite, régirait la conduite à suivre dans l'espace et servirait de cadre à l'échange d'informations sur les activités dans l'espace.

Une contribution importante aux efforts de l'humanité pour éliminer toute violation du potentiel biologique de la Terre est la décision de mettre au point des mécanismes de vérification pour la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. A la réunion des experts gouvernementaux consacrée à la question de la vérification, la Slovaquie a

(M. Šesták, Slovaquie)

présenté un document qui a contribué à dresser la liste des principaux micro-organismes et bactéries soumis à inspection.

Les conflits régionaux actuels soulignent le danger lié au stockage incontrôlé des armes classiques et l'effet déstabilisant de ce processus sur des régions entières. Depuis sa création, la République slovaque a élaboré un mécanisme de contrôle transparent et efficace. Elle soumet chaque année un rapport au Registre des armes classiques. Pour donner au Registre l'effet attendu, il est nécessaire d'en assurer l'universalité et d'adopter des mesures régionales reposant sur des principes et critères non discriminatoires.

La Slovaquie a pris des initiatives importantes sur le plan international pour accélérer la solution du problème des mines antipersonnel. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit agir d'urgence, conformément à ses nobles traditions humanistes, et élaborer un protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Nous sommes fiers de signaler qu'aucune arme chimique n'est actuellement déployée, mise au point ou fabriquée sur le territoire de la République slovaque et que, comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, nous n'avons aucunement l'intention de mettre au point, de fabriquer ou d'acquérir de telles armes de quelque manière que ce soit. Permettez-moi de vous apprendre que la République slovaque travaille actuellement à la rédaction d'un projet de loi interdisant les armes chimiques qui, associé à la ratification escomptée de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, constituera le cadre législatif propice à l'accomplissement des tâches entreprises en vertu de la Convention.

Tous ces éléments confirment que la Slovaquie entend toujours contribuer à stabiliser les relations internationales et à créer un climat d'amitié et de coopération constructive entre les pays.

L'ensemble de la communauté internationale s'est félicitée du caractère cultivé, civilisé et pacifique de la dissolution de la Tchécoslovaquie il y a deux ans, puis de la création de la République slovaque et de la République tchèque. L'établissement de relations entre ces deux nouveaux pays concernant les aspects techniques liés au partage d'une république autrefois unie nous apparaît être un exemple qui témoigne d'un degré élevé de moralité et de culture. Ce sentiment est également confirmé par le travail efficace des représentations diplomatiques indépendantes des deux nouveaux pays, depuis leur création. Celles-ci ont leur part de responsabilité dans la reconnaissance et le soutien politique dont ont bénéficié dès le tout début ces pays, qui ont ainsi été intégrés rapidement et pleinement à la communauté internationale. Dès lors, il est bien compréhensible que la République slovaque accorde une importance considérable à la solution qui sera apportée à la question de son adhésion à la Conférence du désarmement.

(M. Šesták, Slovaquie)

Nous souhaitons cette adhésion, en raison de la situation unique conférée à la Slovaquie par la légitimité de sa demande. En effet, aux termes d'un accord mutuel avec la République tchèque, seule la République slovaque est en mesure de prendre la place laissée vide au sein de la Conférence. En 1993, tous les membres et observateurs de la Conférence du désarmement ont été informés à ce sujet, notamment par la note communiquée par la mission permanente de la République tchèque à Genève.

Nous pensons également que l'admission de la République slovaque à la Conférence du désarmement serait justifiée au vu de la situation actuelle et compte tenu du laps de temps qui s'est écoulé depuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies, dont elle s'est révélée être un élément fiable. Si je mentionne ce point, c'est parce que le cas de la Slovaquie, qui souhaite adhérer en lieu et place de l'ancienne Tchécoslovaquie, est un cas spécifique.

La République slovaque approuve par principe tout effort de désarmement et est consciente du rôle de premier ordre que la Conférence du désarmement joue dans les négociations de désarmement. De façon responsable et en temps voulu, la Slovaquie s'acquitte de tous les engagements qu'elle a pris en matière d'instauration de la confiance et de la sécurité, de maîtrise des armements et de désarmement, dans le cadre des accords et des foyers de négociation régionaux ou universels. La Slovaquie a figuré parmi les pays auteurs de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant un moratoire sur les exportations de mines terrestres antipersonnel. Elle a été un des premiers pays à déclarer, dès le mois d'avril 1994, un moratoire universel et illimité sur ses exportations de mines antipersonnel. Qui plus est, je tiens à déclarer que la République slovaque a opéré en très peu de temps une réduction sans précédent de sa production d'armements. Cette initiative est la meilleure preuve de sa sincérité et une manifestation concrète de l'action qu'elle a entreprise dans le cadre de l'effort de la communauté internationale en faveur d'un désarmement général et complet.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous invitons les membres de la Conférence du désarmement à reconnaître la dimension morale des circonstances qui poussent la République slovaque à vouloir adhérer à la Conférence, et les prions de bien vouloir donner une suite positive à sa demande d'adhésion. Une telle décision permettrait à la Slovaquie d'occuper le siège vacant et contribuerait à renforcer le désir de débloquer la situation actuelle. L'admission de la République slovaque à la Conférence du désarmement constitue le préalable qui permettra au pays de participer activement aux travaux de la Conférence, laquelle se verra renforcée d'un nouveau membre à part entière. Dans le même temps, cette adhésion permettrait de combler le vide laissé par un pays qui avait figuré parmi les tout premiers membres de la Conférence et de lever le doute quant à la volonté de ses membres d'adopter une attitude positive vis-à-vis de l'acceptation de cette réalité internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République slovaque de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne à présent la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Hou.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement au début de sa session de 1995. Je suis fermement convaincu que l'éminent représentant de l'Italie que vous êtes, riche d'une longue expérience et doué de grandes capacités saura s'acquitter avec succès de cette importante mission. Je suis très heureux de constater que l'amitié et la coopération entre les Gouvernements et les peuples de la Chine et de l'Italie s'intensifient toujours davantage.

Alors que la session de 1995 vient de s'ouvrir, permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est donnée de saluer toutes les délégations présentes. Sous votre direction, Monsieur le Président, la délégation chinoise coopérera comme elle l'a toujours fait avec les autres délégations aux efforts communs destinés à accomplir de nouveaux progrès cette année dans tous les aspects du travail de la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Nasser, de l'Iran, d'avoir permis à la session de l'année dernière de s'achever en douceur.

Qu'il me soit aussi permis de faire mes adieux et d'adresser mes meilleurs vœux à nos collègues qui ont récemment quitté leurs postes ici et à ceux qui sont sur le point de partir. Je veux parler de l'ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, de l'ambassadeur Benhima, du Maroc, de l'ambassadeur Tin Kyaw Hlaing, du Myanmar, de l'ambassadeur Brotodiningrat, de l'Indonésie, et de l'ambassadeur Lampreia, du Brésil. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur J. Ramaker et à l'ambassadeur U Aye, qui ont récemment pris leurs fonctions au sein de la Conférence et leur souhaite plein succès.

L'année 1995 est une année importante, qui marque le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et de la création de l'Organisation des Nations Unies. Alors que toute la communauté internationale célèbre cette date historique, nul ne saurait oublier que le XXe siècle a malheureusement été marqué par deux guerres mondiales qui ont infligé à l'humanité des souffrances sans précédent. L'interminable guerre froide qui y a fait suite a fait pendant trop longtemps planer sur les habitants de la planète la menace d'une guerre nucléaire. Dans la seconde moitié du siècle, la situation internationale a connu une évolution en profondeur. Aujourd'hui, on peut dire non seulement qu'une troisième guerre mondiale peut être évitée, mais aussi qu'il existe de plus en plus de possibilités de décréter l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires, ce qui libérerait à tout jamais l'humanité du spectre d'une guerre nucléaire. Aussi, les efforts en faveur du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire demeurent au coeur des priorités pour l'ensemble de la communauté internationale.

La Chine a toujours souhaité l'interdiction complète et la destruction totale de toutes les armes de destruction massive. Pour cette raison, S.E. le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Qian Qichen, a solennellement réaffirmé les positions de principe du Gouvernement chinois en matière de désarmement nucléaire et a fait de nouvelles propositions sur ce point à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a souligné que selon le Gouvernement chinois,

(M. Hou, Chine)

une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires devait être conclue, de la même façon que les conventions interdisant toutes les armes chimiques et biologiques. Soucieux de parvenir à affranchir l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire et d'instaurer progressivement un monde dénucléarisé, le Gouvernement chinois a fait les propositions concrètes suivantes : que tous les pays qui possèdent des armes nucléaires s'engagent sans condition à ne jamais être les premiers à les utiliser et entament immédiatement des négociations en vue de la conclusion d'un traité par lequel ils s'interdiraient mutuellement d'utiliser les premiers des armes nucléaires les uns contre les autres; que les efforts pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires soient soutenus et que toutes les puissances nucléaires s'engagent à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre un Etat non doté d'armes nucléaires ou dans une zone exempte d'armes nucléaires; que les négociations soient menées sérieusement afin de permettre la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires en 1996 au plus tard; que les grandes puissances nucléaires appliquent les traités de désarmement nucléaire en vigueur selon les calendriers prévus et réduisent leurs stocks d'armes nucléaires dans des proportions importantes; que des négociations s'engagent en vue de la conclusion d'une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires; que soit conclue une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires obligeant tous les Etats dotés d'armes nucléaires à procéder, sous un contrôle international efficace, à la destruction de toutes leurs armes nucléaires; et que la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire soit fortement encouragée par des efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à faire avancer le processus de désarmement nucléaire.

Les points susmentionnés forment un programme international intégré de désarmement nucléaire. Le Gouvernement chinois est persuadé qu'au XXI^e siècle, l'humanité sera en mesure d'éliminer totalement les armes nucléaires et de promouvoir pleinement l'énergie nucléaire afin d'accroître le bien-être de tous les pays et de tous les peuples. La Chine est prête à se joindre aux autres Etats dotés d'armes nucléaires et aux nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires pour progresser en direction de ce noble objectif.

Le jour même où elle est entrée en possession de l'arme nucléaire, la Chine s'est engagée unilatéralement et sans condition à ne jamais être la première à utiliser des armes nucléaires. Depuis, elle n'a cessé de lancer des appels demandant la conclusion d'un traité international interdisant à toutes les puissances nucléaires d'utiliser ces armes en premier l'une contre l'autre. Il est évident qu'aujourd'hui les conditions sont favorables à la négociation et à la conclusion d'un tel traité. La Chine a officiellement proposé à d'autres Etats dotés d'armes nucléaires d'entamer immédiatement ces négociations et a présenté un projet de traité dans ce sens. Nous pensons qu'une conclusion rapide du traité proposé réduira considérablement les risques de guerre nucléaire et contribuera à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde. A cet égard, il convient de relever une évolution encourageante. En septembre 1994, les chefs d'Etat de la Chine et de la Fédération de Russie ont publié une déclaration commune par laquelle ils se sont engagés à ne diriger l'un vers l'autre aucune arme nucléaire stratégique. Ils ont également réaffirmé leur engagement à ne pas recourir en premier à la

(M. Hou, Chine)

force, et en particulier à l'arme nucléaire, contre l'autre. Chacune des deux parties s'est aussi engagée à prendre des mesures visant à faire en sorte que les armes nucléaires stratégiques sous son contrôle ne soient pas dirigées contre l'autre. Le fait que la Chine et la Russie, toutes deux puissances nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, se sont engagées solennellement à ne pas utiliser d'armes nucléaires l'une contre l'autre en premier constitue un événement historique pour les deux pays. Nous pensons que cette initiative ouvrira la voie à la conclusion d'une convention multilatérale sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire.

L'année 1995 marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes à la veille de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. La Chine estime qu'en dépit de certains inconvénients, le TNP reste un des instruments juridiques internationaux de maîtrise des armements les plus largement acceptés et les plus importants; il contribue à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et encourage le désarmement nucléaire. C'est pourquoi la Chine est favorable à une prorogation ordonnée du TNP et participera activement et de façon constructive à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, afin de contribuer de façon tangible à son succès. Nous nous félicitons du fait que l'Algérie, l'Argentine, l'Ukraine et d'autres pays ont annoncé récemment leur adhésion au TNP.

Les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont au coeur des travaux de la Conférence du désarmement. La Chine a toujours accordé une grande importance à ces négociations, auxquelles elle a participé activement. La sincérité politique et la position constructive adoptée par le Gouvernement chinois à leur égard sont fermes et inébranlables, et je tiens à réaffirmer que la Chine souhaite qu'un traité général, efficace et universel interdisant toute explosion expérimentale d'armes nucléaires soit signé en 1996 au plus tard. Nous avons noté avec satisfaction que l'année dernière, sous la direction éclairée de l'ambassadeur Marín Bosch, président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, les négociations ont pris un bon départ pour ensuite progresser de façon encourageante, à en juger par le texte évolutif dont nous disposons. Dans le même temps, toutes les parties concernées ont, par des efforts intenses, fait preuve d'une attitude positive de coopération au cours des négociations. Permettez-moi, à ce propos, d'exprimer notre gratitude à l'ambassadeur Marín Bosch, président du Comité spécial, ainsi qu'à l'ambassadeur Dembinski et à l'ambassadeur Hoffmann, présidents des deux groupes de travail du Comité, pour leurs efforts considérables et leur précieuse contribution. Nous sommes persuadés que sous la direction du nouveau président du Comité spécial, l'ambassadeur Dembinski, les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais ne manqueront pas de connaître des progrès encore plus grands en 1995.

Les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires sont une autre question importante et urgente à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Comme l'a déclaré en substance le Secrétaire général des Nations Unies dans le message qu'il a adressé à la Conférence du désarmement avant-hier, il n'existe au sein de la Conférence du désarmement aucune objection à l'idée d'une convention internationale protégeant les Etats

(M. Hou, Chine)

non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires; le Secrétaire général a ajouté que la solution de ce problème devra tenir pleinement compte des exigences des Etats non dotés d'armes nucléaires en faveur de garanties de sécurité internationales et obligatoires plus rigoureuses. Le Gouvernement chinois comprend et approuve sans réserve les exigences des Etats non dotés d'armes nucléaires en matière de garanties de sécurité. C'est pourquoi la Chine s'est déjà engagée clairement et sans condition à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires ou dans des zones exemptes d'armes nucléaires; elle a proposé que des instruments juridiques internationaux à cet effet soient conclus le plus tôt possible. La Chine partage l'opinion du Mouvement des pays non alignés, qui estime que la question des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires doit être réglée par un mécanisme juridiquement obligatoire. Actuellement, une solution rapide du problème des garanties de sécurité aurait des incidences immédiates considérables. Conformément à ses positions de principe, la Chine, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, adopte une attitude constructive de coopération à la recherche d'une solution appropriée au problème des garanties de sécurité positives pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. La Chine a toujours été persuadée que des garanties de sécurité, qu'elles soient positives ou négatives, devaient être accordées à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires. Il va sans dire que la Chine est prête à accorder des garanties de sécurité à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires et parties au TNP. Ainsi, la délégation chinoise a démontré en temps voulu son soutien en faveur de la rédaction d'un projet de protocole sur les garanties de sécurité, proposé récemment à la Conférence du désarmement par l'Egypte, l'Ethiopie, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya, le Mexique, la Mongolie, le Myanmar, le Pérou, Sri Lanka et le Venezuela. Aujourd'hui, je suis en mesure de réaffirmer cette attitude constructive de la Chine. Sous l'impulsion dynamique de son président, l'ambassadeur Guillaume, dont l'allant et l'esprit d'initiative ont été très appréciés, le Comité spécial sur des garanties de sécurité négatives a, l'année dernière, poursuivi ses efforts et fourni un travail considérable. Nous espérons sincèrement que des progrès sur le fond seront accomplis cette année dans cet important domaine, sous la direction du nouveau président du Comité spécial.

Des progrès considérables ont été faits dans le domaine du désarmement international et de la maîtrise des armements, après des années d'efforts communs déployés par tous les Etats. Face aux tâches qui l'attendent et aux possibilités de renforcer la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale doit redoubler d'efforts. Comme toujours, la Chine y contribuera.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer ma gratitude pour les paroles aimables que vous venez de prononcer à mon égard. Je les reçois comme une expression d'amitié pour mon pays. J'exerce depuis plus de cinq ans les fonctions d'ambassadeur de la République populaire de Chine chargé des questions de désarmement, à la tête de la délégation chinoise. Dans peu de temps, je quitterai mon poste et m'en retournerai dans ma patrie. Durant ces cinq années, j'ai eu l'honneur de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres représentants; votre longue expérience de la diplomatie, vos compétences remarquables et votre sagesse m'ont beaucoup appris. Dans

(M. Hou, Chine)

notre travail, tous mes collègues, les autres délégations, le Secrétaire général M. Petrovsky et le Secrétaire général adjoint M. Bensmail, ainsi que d'autres amis au secrétariat, m'ont accordé un appui et une aide immenses dont je leur suis profondément reconnaissant. Je souhaite à tous mes collègues et amis ici présents plein succès et je garderai un excellent souvenir de ces cinq années merveilleuses passées à travailler à vos côtés. J'ai l'espoir et la conviction que la nouvelle situation internationale permettra à la Conférence du désarmement de jouer un rôle croissant dans la préservation de la paix du monde et de la sécurité internationale. D'autre part, Monsieur le Président, soyez assuré du fait qu'où que j'aie, je continuerai à oeuvrer assidûment au service de la noble cause de la paix et de la sécurité internationales, et à promouvoir l'amitié et la coopération entre les peuples de tous les Etats.

Je vous suis reconnaissant à tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées. Nous lui adressons nos meilleurs voeux pour sa nouvelle mission à Beijing et je pense me faire l'écho de nous tous ici présents en lui disant que nous espérons le revoir, comme un véritable ami de longue date, et en lui souhaitant bonne chance. Je donne à présent la parole au représentant de l'Egypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, à un moment particulièrement difficile. Je suis convaincu que vous saurez, au cours de la première phase de la session de 1995, diriger nos travaux avec sagesse, compétence et objectivité. Permettez-moi également de faire part de ma gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur Sirous Nasser, représentant permanent de l'Iran, qui a présidé avec beaucoup d'efficacité la phase finale de la session de l'année dernière. Je ne laisserai pas passer l'occasion d'adresser aux membres et aux non-membres tous mes voeux de succès pour la session de 1995 de la Conférence. Qu'il me soit également permis d'adresser mes meilleurs voeux à M. Vladimir Petrovsky, secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies, à tous ses collègues et aux membres du secrétariat pour leur concours et leurs efforts au service des travaux de la Conférence. Je tiens aussi à saluer l'importante déclaration faite par S.E. Jozef Šesták, secrétaire d'Etat auprès du ministère slovaque des affaires étrangères, déclaration qui renferme de nombreux points que nous étudierons certainement avec une grande attention; je salue également la déclaration par laquelle l'ambassadeur Hou, de la Chine, nous a fait ses adieux. En fait, cette déclaration nous est apparue comme une contribution utile aux travaux de la Conférence. Nous y avons en outre relevé de nombreux points communs entre les orientations de la Chine en matière de désarmement et celles des pays non alignés, et particulièrement de l'Egypte. Je souhaite plein succès à l'ambassadeur Hou.

Lors de notre dernière séance plénière, nous avons appris que le représentant permanent du Mexique, l'ambassadeur Marín Bosch, était sur le point de quitter Genève. Je dirai simplement qu'il nous manquera beaucoup.

(M. Zahran, Egypte)

L'importante déclaration que l'ambassadeur Bosch a faite lors de la séance plénière du 31 janvier atteste l'engagement que lui-même et son pays ont toujours manifesté vis-à-vis de la cause du désarmement. Nous regretterons également la précieuse contribution d'un certain nombre d'ambassadeurs qui ont quitté Genève ou sont sur le point de le faire, ainsi que la confraternité et la coopération qui empreignaient nos relations. Je mentionnerai en particulier l'ambassadeur Luiz Felipe Lampreia, représentant permanent du Brésil, devenu ministre des affaires étrangères de son pays, l'ambassadeur Brotodiningrat, représentant de l'Indonésie, l'ambassadeur Tanaka, ambassadeur et représentant permanent du Japon, et l'ambassadeur Ahmad Kamal, ambassadeur et représentant permanent du Pakistan. Que tous sachent à quel point j'ai apprécié les liens de coopération qui nous unissaient; je souhaite à chacun plein succès dans sa nouvelle mission.

L'Egypte espère sincèrement que 1995 restera dans les mémoires comme l'année du désarmement nucléaire. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous espérons que cette année sera marquée par des avancées importantes dans le domaine du désarmement nucléaire, conformément à l'esprit et à la lettre de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tenue en 1978, notamment à la veille de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, également prévue cette année. Il est, somme toute, naturel que la Conférence du désarmement ait un rôle important à jouer dans la réalisation trop longtemps retardée de cet objectif et des aspirations qui sont les nôtres depuis longtemps. Dans cet esprit, l'Egypte et beaucoup d'autres pays membres de la Conférence ont souhaité qu'un point distinct intitulé "désarmement nucléaire" soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour 1995. Une telle décision n'entraînerait aucune modification de fond de l'ordre du jour tel qu'il se présente actuellement, car la question du désarmement nucléaire figurait déjà à l'ordre du jour en 1994, au point 2, à un rang secondaire, ainsi que lors des sessions précédentes. Si elle faisait l'objet d'un point distinct, cette question occuperait le devant de la scène, témoignerait de notre engagement en faveur de cet objectif et montrerait notre détermination à le réaliser, d'autant que nous avons déjà décidé de faire de ce sujet une priorité absolue. Il serait particulièrement judicieux qu'en 1995, la Conférence du désarmement crée un comité spécial chargé d'examiner les aspects de l'ordre du jour de la Conférence liés au nucléaire, et en particulier le point concernant le désarmement nucléaire.

L'Egypte continue à accorder une place importante à la conclusion des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration positive du Directeur adjoint de l'Agence pour le contrôle des armements et le désarmement des Etats-Unis, qui reconnaissait notamment la nécessité de conclure le plus rapidement possible nos négociations et annonçait la décision des Etats-Unis de prolonger leur moratoire sur les essais nucléaires. Nous espérons que tous les participants aux négociations montreront la même détermination. N'ayant pas été en mesure de conclure les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1994, la Conférence du désarmement devra redoubler d'efforts pour atteindre ce but le plus tôt possible en 1995. A cet égard, je tiens à réaffirmer notre entière confiance à

(M. Zahran, Egypte)

l'ambassadeur Dembinski, de la Pologne, qui préside le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires pour la session de 1995. Nous pensons que le Comité doit se mettre immédiatement au travail, sans attendre le règlement des autres questions relatives à l'ordre du jour et au programme de travail de la Conférence. Nous sommes convaincus que l'ambassadeur Dembinski fera tous les efforts nécessaires pour que les négociations au sein du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires soient menées rapidement et sans délai.

L'Égypte considère toujours que la question des garanties de sécurité à accorder aux Etats non dotés d'armes nucléaires devrait recevoir l'attention qu'elle mérite. Tel n'a pas été jusqu'à présent le cas à la Conférence du désarmement et, conséquence directe, les pays qui ont volontairement rejeté l'option nucléaire continuent d'être exposés à la menace nucléaire par le seul fait que des armes nucléaires sont en possession d'autres pays et plus particulièrement de pays voisins. En l'absence de garanties complètes et juridiquement obligatoires protégeant les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, la confiance dans le régime de non-prolifération est en constante érosion, particulièrement à la veille de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, traité qui, depuis plus d'un quart de siècle, souffre d'une faiblesse grave précisément parce qu'il ne prévoit pas de telles garanties. Nous devons très rapidement combler cette lacune en élaborant un texte international contractuel et obligatoire comportant ces garanties. Nous avons, par le passé, proposé que ce document prenne la forme d'un protocole additionnel au TNP, voire d'un traité distinct. Comme vous pouvez le constater, il existe entre l'Égypte et la Chine une convergence de vues qui vient d'être soulignée par l'ambassadeur Hou il y a quelques minutes. Nous tenons également à souligner que les travaux de la Conférence du désarmement dans ce domaine stagnent depuis plusieurs années et qu'aucun progrès n'a été enregistré. Nous nous demandons si la Conférence du désarmement sera en mesure de débloquer la situation cette année avec la coopération et la compréhension des Etats dotés d'armes nucléaires, notamment au regard de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, qui doit se tenir prochainement.

Nous souhaitons également qu'il soit rapidement mis fin à tous les aspects de la militarisation de l'espace. Il nous paraît insensé que les aspirations de la grande majorité des Etats en faveur d'une utilisation exclusivement pacifique et dépourvue de toute menace militaire de l'espace soient balayées par une poignée d'Etats qui considèrent l'espace comme leur domaine militaire réservé. Le comité spécial sur ce point de l'ordre du jour n'a jusqu'à présent jamais pu sortir de l'impasse sur cette question et nous espérons sincèrement que tous les Etats, y compris ceux qui possèdent des technologies spatiales, feront preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la Conférence du désarmement d'accomplir des progrès décisifs sur ce point, au-delà de la mise en place de mesures de confiance.

Comme nous le craignons en 1991, après l'adoption de la résolution 46/36 L par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, la question du Registre et de la transparence n'a pas été entièrement réglée. Malheureusement, les discussions sur la transparence dans le domaine des armements sont actuellement dans l'impasse. Depuis que le point "transparence

(M. Zahran, Egypte)

dans le domaine des armements" a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, en 1992, l'Égypte participe activement aux discussions qui lui sont consacrées. Au nom de l'Égypte, j'ai été coordonnateur spécial sur ce sujet durant la session de 1992. Nous avons pris la présidence du Comité sur la transparence dans le domaine des armements en 1993, mais, très vite, nous avons compris que toute la question de la transparence dans le domaine des armements se limitait en fait uniquement à la transparence dans certaines catégories d'armes classiques. Nous avons fait savoir à plusieurs reprises qu'une approche sélective de la transparence dans le domaine des armements ne pouvait déboucher que sur des ambiguïtés et sur une impasse. C'est malheureusement ce qui s'est passé et telle est malheureusement la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, pour des raisons que nous connaissons tous très bien. Nous sommes donc en présence de cet "enfant difforme" qu'est le Registre qu'a créé l'Assemblée générale en partant du principe que la Conférence du désarmement étudierait les moyens de l'étendre aux productions et aux stocks nationaux, aux technologies de pointe ayant des applications militaires et aux armes de destruction massive.

Compte tenu des divergences de vues persistantes dans ce domaine entre les pays membres et de l'absence de terrain d'entente, nous avons proposé qu'au cours de sa session de 1995, la Conférence du désarmement nomme un coordonnateur spécial chargé d'étudier la possibilité de trouver un terrain d'entente permettant de faire quelques progrès à l'avenir dans ce domaine. Le coordonnateur devra déterminer si toutes les parties concernées désirent réellement traiter cette question de façon complète, équilibrée, objective et non sélective ou, dans le cas contraire, si la question de la "transparence dans le domaine des armements" a encore véritablement sa place à l'ordre du jour de la Conférence si les différences de position des Etats membres demeurent aussi profondes qu'au cours des trois sessions précédentes.

Animés du désir de voir l'année 1995 devenir l'année du désarmement nucléaire, nous estimons qu'une interdiction de la production et du stockage de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires constituerait un pas important, quoique insuffisant, dans la bonne direction. Nous devons prendre en compte le caractère spécifique de ce sujet, car un examen insuffisant de ce point risque d'avoir un effet négatif. Chacun sait aujourd'hui que les stocks d'armes nucléaires existants suffiraient à détruire plusieurs fois la planète. C'est seulement lorsque cette puissance destructrice aura été contenue, puis éliminée, qu'on pourra véritablement parler de réalisations dans le domaine du désarmement. Il est donc essentiel que nos efforts ne se limitent pas à la question de production future. Une interdiction de toute production future ne ferait que geler l'actuelle situation, entretenir le déséquilibre existant et perpétuer la menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Pour contribuer de façon tangible au désarmement, un traité dans ce domaine devra interdire complètement la production en prenant en compte le stockage et l'utilisation de toutes matières fissiles, que ce soit à des fins pacifiques ou militaires. En effet, les experts affirment que les matières fissiles destinées à une utilisation pacifique pourraient facilement être employées à des fins militaires.

(M. Zahran, Egypte)

Telles sont les quelques observations que je souhaitais faire au début de cette importante session de la Conférence du désarmement, afin de préciser la position de la délégation égyptienne concernant les grands sujets auxquels, nous l'espérons, la Conférence accordera l'attention nécessaire. Nous espérons qu'une volonté politique suffisante permettra à la Conférence de parvenir à des résultats positifs et à réaliser nos vieilles ambitions. A cet égard, on notera que l'Egypte poursuivra, en compagnie de certains Etats, et en collaboration avec les autres, ses efforts destinés à rendre le monde plus sûr et à l'affranchir de la menace des armes en général, et des armes de destruction massive en particulier et, par-dessus tout, des armes les plus redoutables que sont les armes nucléaires. Dans cet esprit, le président Hosni Moubarak a, en avril 1990, soit avant la guerre du Golfe, lancé une initiative visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La première étape vers la concrétisation de cette proposition serait de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, ce qui exigerait de tous les pays de la région, y compris Israël, qu'ils adhèrent au TNP et qu'ils placent toutes leurs installations nucléaires sous le système des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En tant que pays d'Afrique, l'Egypte espère aussi que les efforts faits ces dernières années pour élaborer un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique porteront leurs fruits. Une telle avancée aurait des répercussions évidentes sur les efforts faits pour éliminer de notre monde les armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées. La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. D'autres délégations souhaitent-elles intervenir à ce stade ? Il semble que non. Comme je l'ai déjà dit, je vais à présent suspendre la présente séance plénière et organiser une séance plénière informelle dans cinq minutes.

La séance est suspendue à 11 h 15 et reprend à 18 h 25.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous reprenons la 694ème séance plénière.

Venons-en à présent à l'officialisation de l'accord auquel nous sommes parvenus durant la séance plénière concernant la demande du Cameroun de participer aux travaux de la Conférence en 1995. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Cameroun à participer à ses travaux en 1995 ?

Il est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : A ce stade, je vous informe que nous avons achevé nos travaux. Demain, les groupes se réuniront pour examiner, l'esprit frais, les résultats de nos travaux d'aujourd'hui. A 11 heures précises, nous nous réunirons dans cette même salle pour officialiser ce qui a été décidé ce soir.

(Le Président)

Le secrétariat m'a fait savoir que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan souhaitait prendre la parole devant la Conférence le mardi 14 février, c'est-à-dire à une date où aucune séance plénière n'est prévue. Le secrétariat m'a indiqué que ce genre d'exception avait été possible précédemment, et la demande a été portée à l'attention des coordonnateurs lors des consultations du Président, hier. Puis-je considérer qu'elle est acceptée par la Conférence ?

Il est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : D'autres délégations souhaitent-elles intervenir à ce stade ? Il semble que non. Je souhaite simplement vous faire savoir que nous nous réunirons demain, vendredi 3 février, à 11 heures, dans cette même salle.

M. YUMJAV (Mongolie) (traduit de l'anglais) : J'ai simplement demandé la parole pour annoncer que le Groupe des 21 se réunira demain à 9 h 30, dans la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Groupe des 21 se réunira demain à 9 h 30. M. Ramaker, qu'en est-il du Groupe occidental ?

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Une fois de plus, Monsieur le Président, je pense que, bien qu'étant réunis ici en séance plénière formelle, je souhaite reporter à une date ultérieure l'occasion de vous féliciter comme il se doit pour votre accession à la présidence de la Conférence. J'aimerais également, par votre intermédiaire, demander au secrétariat si le Groupe occidental pourrait se réunir demain matin à 10 heures, dans la salle C-108. Si le secrétariat estime que cela est possible, je considérerai que cette rencontre sera annoncée par la même occasion aux membres du Groupe occidental.

M. BERDENNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je pense également qu'une autre occasion me sera donnée de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Pour l'heure, en ma qualité de coordonnateur du Groupe de l'Europe orientale, je tiens simplement à dire que le Groupe prévoit de se réunir demain, à 10 h 30, en salle I, si le secrétariat n'y voit aucune objection.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Merci beaucoup, M. Berdennikov, de votre communication.

Je vous informe que le secrétariat, qui a beaucoup travaillé ces jours-ci, sera, dans quelques secondes, en mesure de vous distribuer le texte définitif du projet de déclaration du Président. Avec un tout petit peu de patience, vous recevrez ce document, qui aidera les différents groupes dans leurs travaux lors des réunions de demain. Pour l'heure, je crois que j'en ai fini et je vous remercie tous. Merci aussi aux interprètes, pour leur compréhension.

La séance est levée à 18 h 30.
